

CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 JANVIER 2020 à 19 h 00

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme BERGERON, Mme FARGES, M. CARREAU, M. DELOMIER, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : Mme ASTINGO, Mme CHENIER, Mme RIOU, Mme RUIZ, M. DUPUIS, M. SEVIN

POUVOIR : Mme ASTINGO à M. ZORRILLA, M. SEVIN à M. JOURDAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en supplément à l'ordre du jour les points suivants :

Dans les délibérations à prendre

- Implantation de 2 postes de raccordement ENEDIS

Dans les informations

- Elagage route les Martins vers Barbé

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion précédente à l'exception de M. TEYSSONNEAU qui fait observer qu'ayant voté contre la vente du tractopelle, il n'en n'accepte pas le chèque.

Délibérations à prendre

1. Adhésion à l'ANEV

Monsieur le Maire rappelle que l'ANEV est l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin représentant sur le territoire des élus de toutes régions et tous clivages politiques. Elle

favorise la concertation et propose des solutions concrètes aux problématiques spécifiques aux territoires viticoles.

Le barème de la cotisation est resté inchangé par rapport à l'année précédente soit la somme de 160 euros pour les communes de 1000 à 2500 habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune de CARS à l'ANEV et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le paiement de la cotisation.

2. Motion de soutien à la filière vin

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de M. le Président du Syndicat Viticole de l'appellation BLAYE COTES DE BORDEAUX au sujet de la décision qu'ont pris les USA, mi-octobre 2019, de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur et de la menace d'augmenter cette taxe à 100 % suite au conflit sur des subventions illégales accordées à AIRBUS pendant de nombreuses années.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter une motion de soutien à la filière vin laquelle adresse à Monsieur le Président de la République la demande de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et, en conséquence, de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines. Précision que l'activité « vins et spiritueux » est le deuxième poste excédentaire national après l'aéronautique.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cette motion de soutien à la filière vin.

3. Subvention FEMREB

Le Conseil Municipal du 29 août 2019 a voté la demande de subvention FEMREB accordé par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour la 1^{ère} tranche de la rénovation de notre éclairage public.

Les travaux n'ayant pas encore démarré et ayant la possibilité de demander pour l'année 2020 une demande de subvention FEMREB, nous devons modifier notre plan de financement pour répartir le financement des travaux sur le budget 2019 et sur le budget 2020.

Monsieur le Maire demande, ainsi, au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant :

Le montant des travaux pour l'année 2019 s'élève à :	27 512,66 € TTC
Subvention FEMREB (délibération SIEB du 6/12/2019)	8 500,00 €
Part restant à la charge de la commune	19 012,66 €

Le montant des travaux pour l'année 2020 s'élève à :	24 479.76 € TTC
Subvention FEMREB	8 500,00 €
Part restant à la charge de la commune	15 979.76 €

Le Conseil Municipal valide le plan de financement de cette dépense et autorise, Monsieur le Maire, à signer tous les documents se référant à ces travaux.

4. Devis toiture maison SIBEYRE au Coudeau

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'immeuble SIBEYRE dans le hameau du Coudeau sur lequel un arrêté de péril avait été pris en novembre 2019.

Pour mettre fin à l'insalubrité de cet immeuble qui génère des nuisances sur l'environnement du hameau, une action de nettoyage de l'immeuble a été programmée mais qui n'a pas pu être réalisée en raison de l'effondrement d'une partie de la toiture.

Devant ce nouveau risque, Monsieur le Maire a fait établir un devis par Monsieur CHOURY, couvreur, qui est équipé d'un télescopique suffisamment haut permettant de démonter la totalité de la toiture afin de rendre le lieu le plus sécurisé possible ce qui permettra d'effectuer les travaux de nettoyage du taudis en toute sécurité.

Le montant du devis d'intervention de M. CHOURY est de 14 402,85 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accepter ce devis afin de procéder ultérieurement au nettoyage de l'immeuble et, ainsi, de sécuriser le secteur au niveau sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'acceptation de ce devis et demande au Maire de prendre toutes les dispositions pour que la commune puisse se faire rembourser par la famille SIBEYRE de toutes les dépenses engagées, donc, prendre des garanties, notamment sur la vente du terrain.

5. Implantation de 2 postes de raccordement ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS souhaite enterrer une ligne moyenne tension et que cela nécessite de créer deux postes de raccordement qui seront positionnés à côté de la crèche et sur le parking de l'aire de pique-nique de Cambrochet. Monsieur le Maire a rendez-vous avec l'entreprise CANA'ELEC pour définir la mise en place précise des postes de raccordement.

Pour faire ces travaux, ENEDIS doit signer, avec la mairie, une convention d'occupation du domaine public pour chaque poste de raccordement et une autre pour le passage des câbles enterrés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces 3 conventions.

Après débat, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ces 3 conventions avec ENEDIS.

- **Informations avec décision à prendre**

- **Informations**

- 1 **Lettre pour demander de nouveau la DETR pour les WC PMR**

Monsieur le Maire rappelle que la DETR avait été refusée en 2019 pour les travaux de réalisation de WC PMR. Les modalités d'attribution de cette subvention ont évolué puisqu'il y a maintenant la possibilité de redemander cette subvention même si les travaux ont commencé.

Donc, Monsieur le Maire a refait un courrier pour redemander la DETR 2020 pour ces travaux.

- 2 **Elagage route les Martins vers Barbé**

Monsieur le Maire a pris contact avec M. DELOTTIER pour procéder à un élagage des arbres situés sur la route des Martins vers BARBE et, plus particulièrement, devant chez M. et Mme SEMEIN – PIOT.

Le devis est de 840 € TTC.

- **Questions diverses**

M. CARREAU fait état d'un nouvel arrivant au Boscq qui se plaint d'une mauvaise visibilité au carrefour de Cambrochet et demande la pose d'un miroir. Monsieur le Maire informe le Conseil que le CRD n'accepte pas la pose de miroir au carrefour de deux routes départementales.

Dominique FARGES et **Dominique ARIAS** précisent que l'enherbement du cimetière commence à produire ses effets.

La réunion est levée à 20h 30.